Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rentes armes qui donnent les prescriptions pour les exercices formels et tactiques.

A la doctrine fondamentale il faut subordonner toutes les autres manifestations de la vie en campagne et aussi celles de la vie du temps de paix, c'est-à-dire de la préparation. On a ainsi pour la vie en campagne le *Servizio in guerra*, qui contient toutes les indications nécessaires ; l'*Istruzione per la guerra di forterezza*, qui touche à l'emploi des troupes, surtout techniques, dans la défense et l'attaque des fortifications.

Pour la préparation à la guerre on a le *Regolamento d'istruzione*, les *Norme e prescrizioni per le esercitazioni tattico-logistiche*, l'*Istruzione sui lavori del campo di battaglia*, etc.

Ce travail de réglementation, commencé en 1908, a été fini cette année-ci; l'œuvre accomplie est admirable de méthode et de clarté. Nous avons exprimé nos réserves à son sujet mais celles-ci n'ont qu'une valeur personnelle, et relative. Il ne reste donc qu'à souhaiter qu'il puisse y avoir bientôt une vraie et solide armée pour se nourrir de cette réglementation.

INFORMATIONS

SUISSE

Le major Ernest Bobaing. — La mort est presque toujours cruelle. Elle l'est particulièrement quand elle frappe un camarade en pleine carrière et dont les succès sont entourés de la sympathie de tous. Depuis plusieurs semaines on savait le major Bobaing condamné sans espoir ; son décès, pour être attendu, n'en a pas moins impressionné les amis qu'il possédait en très grand nombre dans le corps des officiers de la Suisse romande.

Ernest Bobaing a servi, jusqu'à sa promotion de major, dans le 1er bataillon de carabiniers. Son brevet d'officier datait de 1897, et en 1912 il reçut le commandement du 1er bataillon de fusiliers, heureux du témoignage de confiance de ses supérieurs, tout en regrettant un peu de troquer les boutons jaunes contre le collet rouge. Il apporta à son commandement supérieur l'entrain, la conscience et la conviction qu'il avait toujours mis dans l'accomplissement de ses devoirs militaires. Atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il brava les conseils de son

médecin, qui, à deux reprises, le sollicitait de demander une dispense ; il n'aurait pas, pour tout au monde, renoncé à se trouver à la tête de son bataillon.

Le major Bobaing avait, entre autres, deux qualités précieuses qui forçaient l'affection : il savait faire régner autour de lui la joie et le bon accord, et jamais il n'aurait laissé un camarade dans l'embarras ; il était d'une complaisance et d'une serviabilité inépuisables. Que d'amis, que de camarades restent ses obligés !

Il meurt âgé de trente-huit ans. C'est l'âge où les regrets qu'on laisse après soi ont encore toute leur vivacité et toute leur sincérité. Ils accompagnent Bobaing à son dernier sommeil.

L'arsenal d'Aigle. — Les Chambres fédérales ont voté un crédit de 124 000 francs pour la construction d'un arsenal dans la vallée inférieure du Rhône, savoir à Aigle. Outre l'arsenal, le programme des constructions prévoit un magasin à munitions et un magasin d'explosifs.

Ces constructions sont destinées à des troupes de la 5e brigade de montagne, spécialement le 5e régiment d'infanterie. A titre provisoire, ces troupes mobilisaient actuellement à Lavey-Village, ce qui gênait la mobilisation des troupes de St-Maurice.

L'arsenal d'Aigle sera construit cette année-ci.

Championnat aux armes de combat. — Nous rappelons le championnat intercantonal aux armes de combat pour officiers, qui aura lieu à Fribourg les 18 et 19 avril. La Société fribourgeoise des officiers, qui en a pris l'initiative, nous prie d'insister encore sur les trois dispositions suivantes du règlement :

« Les équipes peuvent être complétées, au dernier moment, par des suppléants membres de la société d'officiers qui les délègue.

» Les coups doubles seront pénalisés et compteront pour *un touché* à chacun des deux adversaires.

» Le jury délibère *sur place*, à l'écart des tireurs ; il annonce ensuite ses décisions à haute voix. »

Etant donné les inscriptions parvenues au comité, les épreuves du championnat promettent d'être très intéressantes.

La nouvelle Société helvétique. — On sait que le 1er février passé, une réunion de citoyens se recrutant surtout dans les générations jeunes, a résolu la fondation d'une nouvelle Société helvé-

tique. Nous recevons une petite brochure (Rosius, édit., Bienne), publiant les discours-programmes prononcés à cette occasion, en allemand par M. H. Gerhard-Steck, à Berne ; en français par M. Arthur Freymond, à Lausanne, et le toast à la patrie, dont le colonel-divisionnaire Wildbolz s'était chargé. En tête de la brochure figure la *déclaration de principes* de la nouvelle association, formulée dans les trois langues nationales (Unsere Grundsätze ; Principi fondamentali). La voici :

1. Les citoyens suisses réunis à Berne, le 1er février 1914, au nombre de 250 environ, différents par la langue et la religion, mais animés d'un même amour de la patrie — considérant les dangers qui menacent notre vie nationale et confiants dans les destinées du pays — conscients des devoirs qui incombent aux générations nouvelles — décident de créer entre eux des liens plus étroits et de fonder la *Nouvelle Société helvétique.*

2. L'esprit de cette société est celui d'une entente fraternelle, en dehors et au-dessus des partis, en vue du bien du pays.

3. Sous aucun prétexte la société ne deviendra un parti politique. Chaque membre y conservera sa pleine liberté d'action et d'opinion.

4. Le but de la Nouvelle Société helvétique est de travailler dans la mesure de ses forces à sauvegarder le patrimoine national, à fortifier le sentiment national, à préparer la Suisse de l'avenir.

Elle cherche à développer le sens de l'intérêt général, tout en respectant le caractère propre de chacune des parties du pays.

Les articles de son programme actuel sont entre autres : développer l'éducation nationale, renouveler l'esprit public en luttant contre la préoccupation exclusive des intérêts matériels, resserrer les liens et multiplier les relations des Suisses à l'intérieur du pays et à l'étranger.

5. La Nouvelle Société helvétique se consacre à l'étude en commun des problèmes nationaux, à la recherche des solutions et à leur application pratique.

6. La devise de la Nouvelle Société helvétique est :

Pro helvetica dignitate ac securitate.